



PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE  
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Securitest

N° D'IMPRIMÉ T 01166958

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	09/09/2024	24000188

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	<b>Défaillances critiques : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)</b> 3.2.1.a.3. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée AV 5.2.3.d.3. PNEU : Corde visible ou endommagée AVD 5.2.3.e.3. PNEU : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences AVG, AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S084T149
(9)RAISON SOCIALE :	SARL VERIFAUTO
(3) COORDONNÉES :	300 A QUAI DES ENTREPRISES 84660 MAUBEC Tél : 0490768002

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	084S1037
NOM ET PRÉNOM :	Non renseignés
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GH-389-HK (F)	30/06/2022	30/06/2022
Marque	Désignation commerciale	
RENAULT	MEGANE E-TECH ELECTRIC	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1RCB00768405419	M1	VP
Type / CNIT	Energie	
M10RENVDPD96H576	EL	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
57731

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES						
	G	AVANT	D	G	ARRIERE	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+0.0 m/km				
Dissymétrie suspension ( $\leq 30\%$ ) :		12 %			5 %	
Forces verticales :		940 daN			751 daN	
Frein de service						
Forces de freinage :	380 daN		369 daN	264 daN		256 daN
Déséquilibre (<20%) :		3 %			4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	380 daN		369 daN	264 daN		256 daN
Taux d'efficacité global ( $\geq 58\%$ ) :	75 %					
Frein de stationnement Taux d'efficacité ( $\geq 18\%$ ) :	27 %					
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.9 %			-0.5 %		